PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 20 mars 2023 à 19h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, JENNYFER RUEL, DENISE DESMARAIS, VALÉRIE POTVIN ET GILBERTE POTVIN

MONSIEUR : JACQUES JONCAS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

82-03-2023 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mandat à Claude Dionne, Évaluateur agréé, concernant les projets de municipalisation du Rang 2 Nord, chemins des Érables et des Hérons
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée

83-03-2023 : MANDAT À CLAUDE DIONNE, ÉVALUATEUR AGRÉÉ, CONCERNANT LES PROJETS DE MUNICIPALISATION DU RANG 2 NORD, CHEMINS DES ÉRABLES ET DES HÉRONS

Considérant que la Municipalité d'Albertville veut municipaliser le Rang 2 Nord et les chemins des Érables et des Hérons;

Considérant que pour les exigences d'un chemin municipal, la largeur doit être d'au moins 15 mètres;

Considérant que nous aurons besoin d'acquérir des parties de terrains de certains des propriétaires adjacents au Rang 2 Nord et aux chemins des Érables et des Hérons;

Considérant que nous devons faire évaluer les parties de terrains à acquérir pour être en mesure de faire des offres justes aux propriétaires;

Considérant que nous avons reçu l'offre de services de Claude Dionne, Évaluateur agréé au montant de 10 000.00 plus taxes, maximum;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement :

1. D'accepter l'offre de services de Claude Dionne, Évaluateur agréé.
2. D'autoriser notre consultant, M. Mario Lavoie, à signer l'offre de services.
3. De fournir les informations que nous possédons relatives aux transactions nécessaires à l'analyse du marché, provenant de la MRC de la Matapédia, afin de réduire les honoraires.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

84-03-2023 : PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

85-03-2023: <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de lever la séance à 19h19.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

_____	_____
Martin Landry	Mélissa Hébert
Maire	Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.